

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP attribue un mandat de Capital Investissement

Paris, le 10 janvier 2017 – Dans le cadre de sa Politique d'Investissement qui vise notamment en termes de diversification à participer au financement de l'économie française et européenne, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer un mandat de gestion de portefeuille de Capital Investissement.

L'ERAFP a lancé en janvier 2016, un appel d'offres restreint dont l'objet est la sélection de gestionnaires pour investir dans des actifs non cotés de Capital Investissement. A l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer le mandat actif à ACCESS Capital Partner.

Le Fonds Dédié de l'ERAFP interviendra prioritairement dans des sociétés non cotées du mid-market européen via des opérations de capital développement, de capital transmission, ou encore dans une moindre mesure dans le financement mezzanine ou unitranche. Ces investissements se feront principalement via la prise d'engagements dans des fonds primaires ou secondaires.

Le fonds visera à délivrer, au travers de différents cycles macroéconomique, un rendement récurrent et des plus-values tout en minimisant les risques financiers spécifiques de la classe d'actifs.

Les sièges sociaux des PME-ETI européennes non cotées visées seront situés principalement en France, Allemagne, Benelux ou en Grande-Bretagne, Finlande, Suède, Danemark et dans une moindre mesure en Italie, Espagne, Portugal et autres pays de l'OCDE.

A titre indicatif le montant confié au démarrage du mandat sera de l'ordre de 200 millions d'euros.

Le mandat sera d'une durée initiale de 10 ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le Marché pour deux périodes successives de deux ans chacune.

---

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

Avec plus de 26 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence. L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 - E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)